

Image not found or type unknown



# CAUTIONNEMENT DE SA PROPRE SOCIETE

Par **nat56**, le **07/05/2014** à **13:50**

Mon époux a été contraint de liquider sa société et nous avons du payer de lourdes cautions personnelles; nous avons lu qu'il était possible de les déduire lors de notre déclaration d'impôt sur le revenu. Il était gérant majoritaire, quelle ligne devons-nous compléter pour le justifier ?